

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2026
--

Date de la séance : 8 juillet 2026 à 18 heures 30
--

Nombre de conseillers municipaux : 29
--

Nombre de présents : 21

Absents avec procuration : 6

Absents : 2

Présents : ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - BONY Christophe - CARDOSO- BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques - FOURTIN Margaux - GARMY Pélagie - LIBIOUL Adrienne - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - NURIT France - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRONONCE Hervé - SABATIER Charleen - SAVADOGO Etienne - VALLUY Karine.
--

Absents avec procuration : ARCAMBAL Gilles procuration à Karine VALLUY - BONJEAN Damien procuration à PONTRUCHER Bruno - BRUSTEL Jean-Marc procuration à MORIN Sébastien - LABRANDINE Julie procuration à Sylvie PARIS - MARCHENAY Christel procuration à Charleen SABATIER - PRESLE Jean-Paul procuration à Hervé PRONONCE.

Absents : FERNAND Pierre - LAURENT Caroline.

Secrétaire de séance : VALLUY Karine

Président de séance : PRONONCE Hervé

N°26/07/Q8/002

OBJET : Mise à jour du règlement intérieur des services Enfance Jeunesse.
--

Le règlement intérieur des services Enfance-Jeunesse de la commune constitue le document de référence définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement des différents services proposés aux familles, notamment la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs.

Le règlement actuellement en vigueur a été adopté par délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2019. Depuis cette adoption, plusieurs évolutions organisationnelles et pratiques ont conduit la commune à engager une révision de ce document afin de garantir sa cohérence avec les modalités actuelles de fonctionnement des services.

Cette mise à jour vise notamment à :

- préciser les modalités d'inscription et de réservation des différents services et intégrer les évolutions liées à la dématérialisation des démarches administratives et à l'utilisation du portail familles,

- informer sur le fonctionnement des services,
- actualiser les règles relatives aux absences, annulations et délais de prévenance,
- clarifier les modalités de facturation et de paiement,
- adapter les dispositions relatives à l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques ou bénéficiant d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI),
- renforcer l'information des familles concernant leurs droits et obligations.

Cette révision vise à améliorer la lisibilité du règlement et à sécuriser son application tant pour les familles que pour les services municipaux.

Le projet de règlement intérieur révisé a été examiné par la commission Enfance-Jeunesse réunie le 22 juin 2026, qui a émis un avis favorable.

Madame LIBIOUL soumet donc aujourd'hui au Conseil municipal la proposition suivante :

- Approuver le règlement intérieur révisé des services Enfance-Jeunesse, annexé à la présente délibération ;
- Autoriser sa mise en application à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 13 juillet 2026

Reçu en préfecture le 13 juillet 2026

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.